



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1244

Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 86 875 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Action Sociale

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1244 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE (AIDE ALIMENTAIRE, ACCUEIL DE JOUR, LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET MAINTIEN DU LIEN SOCIAL, SANTE/PERSONNES SDF) POUR UN MONTANT DE 86 875 EUROS - AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FINANCEMENT (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le projet social délibéré par la Ville et porté par le CCAS met en lumière des visages de précarité qui ont changés, présente des contraintes croissantes qui conduisent à exiger des résultats immédiats peu compatibles avec le temps nécessaire à l'insertion des plus en difficultés.

Cela nous oblige à repenser radicalement les modes d'élaboration des politiques sociales et les relations des pouvoirs publics avec la vie associative, partie prenante de cette action, ainsi qu'avec les publics concernés.

La précarité et l'exclusion peuvent concerner tout un chacun : de jeunes adultes en rupture familiale, des femmes victimes de violences, des femmes et des hommes qui travaillent sans pour autant avoir des ressources suffisantes pour se loger, se nourrir convenablement ou se chauffer.

Ces personnes sont exclues de tous les droits, ou d'une partie.

Les réponses qui doivent être proposées reposent sur trois principes essentiels :

- Investir dans la solidarité ;
- Agir pour l'accès aux droits fondamentaux ;
- Protéger ceux que le contexte social fragilise.

La politique de solidarités de la ville s'engage au travers de son plan de mandat à créer des interactions et s'intégrer au cœur de l'action territoriale menée par la ville dans les secteurs de la santé, de l'insertion, de l'économie, du logement, de l'éducation, de la culture.

C'est dans cette logique de projet global où l'objectif de solidarité traverse l'ensemble des politiques publiques, que la Ville de Lyon fait le choix de conduire une politique sociale visant à co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire une ville inclusive et solidaire.

L'accès au logement ou à l'hébergement pour toutes et tous, à l'alimentation et à l'hygiène, l'accès aux droits sont les axes prioritaires du projet social qui se déclineront en actions directes du CCAS mais aussi à travers le soutien aux structures associatives présentes sur le territoire et œuvrant dans les champs :

- De l'aide alimentaire ;
- Des accueils de jour : tous publics ou spécifiques (publics jeunes, femmes isolées...) ;
- De la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ;
- De l'accès à l'hygiène et aux soins.

Que ce soit au titre de leur fonctionnement général ou ciblées sur des projets spécifiques s’inscrivant dans la politique sociale de la Ville de Lyon, les associations ci-dessous ont déposé des demandes de subventions qui vous sont soumises pour l’exercice 2021 :

Thématique	Associations	Adresse (siège social)	Montant subvention allouée en 2020(€)	Montant subvention proposée en 2021 (€)	Finalités de subvention proposée en 2021	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit
Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social	Espace Vêtements du Cœur	18 rue de l'Oiselière 69009 LYON	-	6 000	Lieu d'accueil, d'écoute Gère une Friperie Sociale où des personnes en difficulté peuvent se procurer des vêtements	65748/424/LC n° 41273
	MAISON DE L'OUTRE-MER LYON AUVERGNE RHONE-ALPES	27, rue du Montout 69330 MEYZIEU	-	5 000	Accueil, orientation, accompagnement, créer du lien social des personnes originaires des départements et territoires d'Outre-Mer	
	Caracol	10 rue Greneta 75003 PARIS	-	24 000	Colocations Mixtes & Solidaires. Mise en œuvre d'un Hôtel Moderne Interculturelle et solidaire	
	GIP MVSR	246 rue Duguesclin 69003 LYON	-	20 000	Centralisation de la demande d'hébergement du Rhône. Recensement de l'offre disponible. Rapprochement de cette demande avec les places disponibles ou avec l'offre potentielle des résidences sociales ou bailleurs	
	Fédération des acteurs de la solidarité	63 rue Smith 69002 LYON	5 000	5 000	Lutte contre l'exclusion et la pauvreté, Formation et conseil aux acteurs associatifs	
	LASHO	259 rue Paul Bert 69003 LYON	238 000 Fonctionnement	(CM de juillet 165 000 Accueil de jour 53 000 Fonctionnement) 5 000	Fonctionnement siège social	

Thématique	Associations	Adresse (siège social)	Montant subvention allouée en 2020(€)	Montant subvention proposée en 2021 (€)	Finalités de subvention proposée en 2021	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit
	LALCA	6 rue des fantasques 69001 Lyon	1 000	(CM de juillet 2 500 Action artistique auprès des Bains douches) 2 000	Création d'une laverie sociale et solidaire dans les sous-sols des bains douches Delessert à Lyon	
Santé / personnes S.D.F	Le MAS	17 rue Crepet 69007	-	9 875	Accompagnement des mineurs rue Gabriel Péri. Participation aux maraudes auprès des jeunes SDF	65748/424/LC n° 41280
	ALYNEA	53 rue Dubois Crancé 69600 OULLINS	10 000 Maraudes jeunes SDF 110 000 Fonctionnement	(CM de juillet 10 000 Maraudes jeunes SDF 100 000 Fonctionnement) 6 000	Achat couvertures lors des maraudes	
Opération été	CROIX ROUGE FRANCAISE	17 rue Crepet 69007	4 000 Opération Été 14 000 Fonctionnement	(CM de juillet 14 000 Fonctionnement) 4 000	Veille estivale en faveur des familles avec des enfants âgés de 0 à 3 ans	65748/424/LC n° 41269

Par ailleurs, des conventions afférentes à plusieurs des subventions proposées sont également soumises à votre approbation. Ces conventions concernent des organismes pour lesquels, soit le montant proposé de l'aide financière est égale ou supérieure à 23 000 €, soit ce montant cumulé avec celui d'un ou plusieurs financements déjà alloués en 2021 est supérieur à 23 000 €. Ces documents contractuels précisent notamment le contenu des actions que s'engagent à conduire ces mêmes organismes, en contrepartie des financements reçus. Les associations concernées par une convention sont les suivantes :

- LAHSO
- ALYNEA
- CARACOL
- Le MAS

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, dans le tableau (colonne thématique : lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social) :

- lire :

« **63 rue Smith 69002 LYON** »

- au lieu de :

« **76 rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris** »

DELIBERE

- 1- Les subventions susmentionnées sont allouées aux organismes énumérés dans le tableau ci-dessus, pour une somme globale de 86 875 euros.
- 2- Les conventions de financement susvisées, établies entre la Ville de Lyon, LAHSO, ALYNEA, CARACOL, le MAS sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document s'y afférent.
- 4- Le montant des subventions allouées, soit une somme globale de 86 875 euros sera financée comme suit :
 - Pour une somme de 15 875 € à partir de l'enveloppe « Santé / personnes SDF » (article 65748, fonction 424, ligne de crédit n° 41280) ; à partir d'un transfert de 15 875 € de l'enveloppe « Aide Alimentaire » (article 65748, fonction 424, ligne de crédit n° 41012)
 - Pour une somme de 67 000 € à partir de l'enveloppe « FIAS » (article 65748, fonction 424, ligne de crédit n° 41273) ; après transfert d'un crédit de 1 125 € à partir de l'enveloppe « Aide Alimentaire » (article 65748, fonction 424, ligne de crédit n° 41012) ; à partir d'un transfert de 59 610 € de l'enveloppe « Accueil de Jour » (article 65748, fonction 424, ligne de crédit n° 41277) ; après un transfert de crédit de 3 000 € à partir de la DT

- Pour une somme de 4 000 € à partir de l'enveloppe « Opération Eté » (article 65748, fonction 424, ligne de crédit n° 41269) ; après transfert d'un crédit de 4 000 € à partir de l'enveloppe « Aide Alimentaire » (article 65748, fonction 424, ligne de crédit n° 41012) ;

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET